



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 26/2016
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 29 Présents : 26 Votants : 29 Procurations : 03

Reçu en Préfecture le : 07 AVR. 2016
Affiché le :

Certifié exécutoire

L'An deux mille seize, le 05 avril, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCAATION : 29 Mars 2016.

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, CANEZIN, LLOUBERES, BEUILLE, LIAN, ZAMBONI, CASTAING, AUDIGUIER, LASSALLE, ANDUZE, MALBEC, BERNES, SCHINTONE, BENHADJ, JOUSSEAUME, FIEVRE, MARQUIER, ARNAL, RIGAUD, LE GUIRIEC, SEIB-TAUPIN, GIOIA-MASSOT, SUZE, GARBIN, MARTIN.

PROCURATIONS

M. MARQUIER	à	M. SANCHEZ
M. FERTE	à	Mme SUZE
Mme JOUET	à	Mme SEIB-TAUPIN

SECRETARE : M. BENHADJ a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : FINANCES - Compte de Gestion 2015

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122.21 et L 2343.1 et 2 ;
- Vu le Compte de Gestion présenté par le Percepteur ;

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2015 a été réalisée par le Trésorier de Grenade/Garonne, et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme aux réalisations du Compte Administratif 2015 qui vient d'être présenté et adopté.

Le Compte de Gestion reprend dans ses écritures :

- le montant de chacun des soldes figurant au bilan,
- l'ensemble des titres de recettes et celui des mandats de paiement réalisés par l'ordonnateur,
- les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites.

Vu l'avis de la Commission des Finances du 29 mars 2016.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à la majorité (7 abstentions : MMES et MM. SUZE, GIOIA-MASSOT, SEIB-TAUPIN, JOUET, GARBIN, MARTIN et FERTE) :

- d'adopter le Compte de Gestion 2015 de la Commune comme indiqué ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 06 avril 2016
Le Maire,

Lysiane MAUREL

